Département du Var
---
Arrondissement de TOULON
---
Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 2024– 02 - 04**

**Séance du 20 février 2024**
**Diffusée en direct sur la chaine youtube**
**de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer**
**********

L'an deux mille vingt quatre, le vingt février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

***Etaient présents*** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
*Adjoints :* Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

*Conseillers Municipaux* **:** Mesdames GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

***Etaient représentés*** :
*Adjoint :* Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

*Conseillers Municipaux* : Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur le Maire), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), PEYRARD Christian (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE),

***Etait absente excusée*** :
*Conseillère Municipale :* Madame Amandine CIDALE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

**OBJET :**

**POLE CULTURE**

**PHASE 2**

**RENATURATION ET MISE EN VALEUR DE SON PARVIS**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

**AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel VALENTIN

Vu l'engagement de la Région Sud pour élaborer des dispositifs spécifiques répondant au besoin de repenser des aménagements durables en accompagnant les projets d'avenir et en protégeant les habitants et leur qualité de vie.

Vu son dispositif, voté en 2022, « Nos communes d'abord »,

Vu les critères d'éligibilité des projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans des démarches de rénovation globale intégrant aussi les espaces extérieurs liés à ceux-ci : parvis, cours.

Vu la 1ère phase de l'opération qui consiste à réhabiliter et rénover un bâtiment pour la création d'un pôle culture,

Vu le souhait de la Commune d'aménager les extérieurs et parvis afin d'ouvrir le site sur la ville, de requalifier, de renaturer et végétaliser les espaces,

Considérant la nécessité d'aménager des extérieurs ouverts sur la Ville, accessibles aux PMR et confortables pour tous,

Considérant les objectifs visés à savoir la création d'espaces scéniques et de rencontre sur le parvis,

Il est proposé au Conseil Municipal une opération de « renaturation et mise en valeur du parvis du pôle culture ».

Ces travaux consistent à :

*Sur les espaces extérieurs :*

- La dépose des grilles de clôture et la démolition des murets le long du boulevard Jean Jaurès au droit de l'ensemble des parcelles concernées.
- La requalification des accès et espaces de stationnement à l'est de la parcelle 103, le long de l'espace Provence.
- La mise en valeur et l'ouverture du jardin sur le parvis du Pôle au Nord Est de la parcelle 106 (repère visuel 2).
- La création et la mise en valeur d'un parvis arboré au droit des différentes structures et en limite du boulevard Jean Jaurès.
- La création d'espaces scéniques et de rencontre sur les parvis

*Repérage visuel des équipements :*

Le montant total estimatif du projet s'élève à 845 000,00 euros HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

| | |
|---|---|
| Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (20 %) | **169 000,00 €** |
| Conseil Départemental du Var (20 %) | 169 000,00 € |
| Etat Fonds vert (40 %) | 338 000,00 € |
| Autofinancement (20 %) | 169 000,00 € |
| **Total HT** | **845 000,00 €** |
| T.V.A 20 % | 169 000,00 € |
| Total TTC | 1 014 000,00 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de **169 000,00 €** auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord ».

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

| Le Maire | Le Secrétaire de Séance |
| --- | --- |
| Signé électroniquement par Philippe BARTHELEMY<br>Le 22 février 2024 | Signé électroniquement par Yannick GUEGUEN<br>Le 22 février 2024 |
| Philippe BARTHELEMY | Yannick GUEGUEN |



Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20240220-DEL20240204-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024